

Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la Licence Professionnelle ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Professionnelle Domotique parcours Systèmes de Sécurité et Télésurveillance** en formation **Initiale et Continue** pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestre : 5

Président du jury : M. Duquennoy

Membres du jury :

1. J. Carlier (Responsable Pédagogique)
2. M. Bocquet
3. C. Vautrin
4. C. Brazeilles
5. J.L. Delaporte
6. F. Janiszewski

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 4 décembre 2025

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France,
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la Licence Professionnelle ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence Professionnelle Domotique parcours Systèmes de Sécurité et Télésurveillance en formation Initiale et Continue pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

Semestre : 6

Président du jury : M. Duquennoy

Membres du jury :

1. J. Carlier (Responsable Pédagogique)
2. M. Bricout
3. C. Vautrin
4. F. Domer
5. F.X. Coudoux
6. P. Caulier

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 4 décembre 2025

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France,
Abdelhakim ARTIBA



A blue ink signature of Abdelhakim Artiba is written across the circular blue seal of the University. The seal contains the text "UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE" around the perimeter, and "Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE" in the center.

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la Licence Professionnelle ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2025-2026 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence Professionnelle Domotique parcours Systèmes de Sécurité et Télésurveillance en formation par Apprentissage pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

Semestre : 5

Président du jury : J. Carlier

Membres du jury :

1. M. Duquennoy (Responsable Pédagogique)
2. M. Bocquet
3. C. Vautrin
4. C. Brazeilles
5. J.L. Delaporte
6. F. Janiszewski

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 4 décembre 2025

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France,
Abdelhakim ARTIBA



Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la Licence Professionnelle ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence Professionnelle Domotique parcours Systèmes de Sécurité et Télésurveillance en formation par Apprentissage pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

Semestre : 6

Président du jury : J. Carlier

Membres du jury :

1. M. Duquennoy (Responsable Pédagogique)
2. M. Bricout
3. C. Vautrin
4. F. Domer
5. F.X. Coudoux
6. P. Caulier

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 4 décembre 2025

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France,
Abdelhakim ARTIBA



The stamp contains the text "UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE" around the perimeter, and "Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE" in the center.